

Déploiement de ELO

SI Brexit / ELO : point de situation au 5 août 2025

Montreuil, le 5 août 2025.

L'outil ELO (Enveloppe Logistique Obligatoire), mis en service le 28 avril 2025, permet de fiabiliser le processus d'appairage à la frontière intelligente et de sécuriser le passage de la frontière, en regroupant les déclarations douanières sous un seul code-barre, et en impliquant déclarants et transporteurs dans le processus.

I. Un taux d'utilisation encore faible deux mois après la sortie de ELO

Depuis le 14 juillet, plus de 4 200 camions par semaine ont présenté une ELO à l'export (soit plus de 12 % du flux). Dans le sens import, un peu plus de 400 véhicules par semaine utilisent l'ELO (environ 1,4 % du flux).

2 mois après son déploiement, ELO est très peu utilisé pour les camions à vide (seulement 1 %) alors qu'aucun obstacle réglementaire ni technique n'est à signaler pour ces flux. Les opérateurs concernés sont donc invités à créer des ELO dès à présent pour les traversées de camions vides.

II. Correctifs déployés et extension de la période de transition

a) Trois livraisons ont corrigé des anomalies soulevées

Afin d'améliorer ELO et préparer le passage à son caractère obligatoire dans les meilleures conditions, plusieurs livraisons correctives sont intervenues :

– La livraison (7.2.6) du 12 juin 2025 a apporté les correctifs et évolutions suivantes :

- correction des problématiques de téléchargement des PDF ELO ;
- correction d'anomalies bloquant les MRN d'export en statut « non conforme » ;
- amélioration des libellés dans l'interface de ELO en anglais et en français.

– La livraison V1.3 de DELTA IE Volet Import (interconnecté à ELO et SI Brexit) du 24 juin 2025 a compris l'évolution suivante :

- L'événement « embarquement » envoyé par les compagnies de traversée dans SI BREXIT permet la validation automatique de la déclaration d'importation durant la traversée. Le processus de passage à la frontière intelligente avec des déclarations d'importation déposées dans DELTA IE Volet Import est à présent nominal. Durant la période de transition ELO, les déclarations peuvent être présentées directement à l'appairage ou intégrées dans une ELO.

– La livraison (7.2.6.2) du 4 août 2025 a apporté le correctif suivant :

- correction de la problématique, non systématique, de réponses multiples à un appel en mode EDI ;

b) Extension de la période de transition et modalités de bascule

La présentation d'une ELO sera obligatoire pour tout véhicule empruntant la frontière intelligente à l'automne 2025. Initialement prévue pour s'achever le 1^{er} septembre 2025, la période de transition est ainsi prolongée jusqu'à une date qui sera communiquée ultérieurement..

Durant la période de transition, les opérateurs sont invités à utiliser ELO dans les cas suivants :

- les traversées de camions vides, à l'import et à l'export ;
- les traversées de camions pleins à l'export ;
- les traversées de camions pleins à l'import si les déclarations sommaires d'entrée (ENS) ont été déposées dans ICS2.

Nb : un camion présente **un code-barres unique** qui regroupe la totalité des déclarations nécessaires au franchissement de la frontière intelligente Brexit.

II. Livraison et communications à venir

- Une communication sur l'articulation entre le dépôt des déclarations sûreté/sécurité dans ICS2 et l'utilisation de ELO, complétant la note aux opérateurs n° 25000080 du 11 avril 2025, sera diffusée à l'été 2025 ; à ce jour, la fin de période de transition de bascule des flux dans ICS2 reste fixée au 1^{er} septembre 2025 ;
- Concomitamment à la mise en service de DELTA IE Volet Export/SDS, ELO et le SI Brexit évolueront pour prendre en charge la connexion avec ces nouveaux services en ligne ; une prochaine version de ELO et SI BREXIT sera livrée spécifiquement à cette fin ;
- Une instruction générale sur les modalités de fonctionnement de la frontière intelligente avec le Royaume-Uni, actualisant les précédentes instructions publiées lors de la mise en place effective du Brexit en 2021 ;
- Une version évolutive de l'appliquetif ELO inclura de nouveaux cas d'usage (traitement du flux postal, marchandises sous carnet ATA sans contrat de transport, par exemple), et prendra en compte les cas d'indisponibilité d'ICS2 afin de ne pas entraver les passages frontière durant les périodes considérées.

Pour toute question concernant l'utilisation de ELO, les opérateurs sont invités à consulter le guide utilisateur, mis en ligne sur dovane.gouv.fr.

En cas d'anomalie rencontrée pendant la traversée de la frontière intelligente, ils doivent s'adresser en premier lieu à la compagnie de transport (rail ou ferry) empruntée.